MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Poste electrique VAIL02 de Leuilly-sous-Coucy

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: POSTE ELECTRIQUE DU CHEMIN DE

Raison sociale: Poste electrique du chemin de Vailly SAS

N° SIRET: 91834140500010

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: CICHOSTEPSKI

Prénom(s): Pierre-Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la creation d'un poste de transformation sur la commune de Leuilly-sous-Coucy, raccorde en piquage sur la liaison aerienne RTE existante LIAISON 63kV N0 1 BEAUTOR (POSTE) - SOISSONS. Le poste sera implante sur la parcelle cadastrale ZL001, pour une surface cloturee de 2 847 m². Le poste est envisage avec un seul transformateur et le modele de transformateur prevu a ce stade est de type TR611 60MVA ONAF/ONAN 63/33 kV. Ce poste sera constitue de : - un batiment de controle compose de cellules HTA et d'armoires basse tension de controle commande; - un transformateur 63/33 kV; - un combine de mesures; - une fosse deportee permettant de recolter l'huile en cas d'avarie de transformateur; - un groupe electrogene de secours. Aucune demolition ne sera necessaire pour la construction du poste.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre le raccordement de futurs projets d'energie renouvelable au reseau public de transport d'electricite RTE. Ainsi, ce poste pourra potentiellement raccorder des projets eoliens d'Elements, tout comme des projets photovoltaiques, agrivoltaiques, de stockage ou de methanisation, que ce soit d'Elements ou d'autres developpeurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux est estimee a environ 10 mois et presentera les etapes suivantes : - Decapage de la terre vegetale - Creation de la plate-forme en fonction de la nature du sol - Installation des clotures et portails - Mise a la terre des clotures et des portails - Creation des fondations et structure du batiment d'exploitation et des supports transformateurs - Montage des charpentes - Reception et montage des equipements HTB et des transformateurs - Raccordement des centrales de production par des cables HTA et raccordement basse tension / internet - Phase de tests - Mise en service du poste

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lorsque le poste est sous tension, il est exploite et pilote a distance. L'exploitant doit assurer la conduite selon les standards de RTE, et assurer une astreinte 24h/24 et ce, 365 jours par an. Toutes les informations (signaux de commande, surveillance des equipements HTA, mesure de courant, tension et frequence) sont remontees au niveau du centre de controle de l'exploitant. Une visite mensuelle est souvent prevue par l'exploitant pour controler l'etat des differents equipements et s'assurer de leur bon fonctionnement. Il est capable d'intervenir sur le poste rapidement en cas d'incident. La maintenance du poste est generalement prevue pendant les periodes de faible production. Une fois le poste construit, il n'a pas vocation a etre demantele. De nouveaux parcs de production pourront etre raccordes a ce meme poste dans le futur lorsque les parcs initialement raccordes seront amenes a etre demantele.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee du poste Surface impactee	(2 847, m²) (3506, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Leuilly-sous-Coucy

Code postal : 02380 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 3°20'37"E Lat. : 49°27'44"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Leuilly-sous-Coucy

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Reglement National d'Urbanisme

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Les 3 ZNIEFF les moins eloignees se situent a environ 4 km du projet : ZNIEFF de type 1 "Bois du Monthizel et Marais de Nogent" ZNIEFF de type 1 "Les Vaucelles, la Fosse Martin et la Haute-futaie a Vauxaillon" ZNIEFF de type 1 "Butte du Plain Chatel" Voir carte en annexe 8
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	PPBE sur les infrastructures routieres et ferroviaires de l'Etat dans l'Aisne approuve le 17 decembre 2012. Projet non concerne par les PPBE,car a l'ecart de toute voie potentiellement bruyante.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Projet situe en position de ligne de crete, sur terrain agricole en culture intensive Voir etude zone humide en annexe 11
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Le projet se situe dans la ZRE Nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet se situe a plus de 6 km du site Natura 2000 le moins eloigne : Site NATURA 2000 Directive Oiseaux n°FR2212002 « Forets picardes : massif de Saint-Gobain" Voir carte en annexe 7
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les travaux de terrassement occasionneront une excavation de la terre vegetale. Une partie de la terre vegetale servira au comblement des fondations et remblaiement. L'excedent surplus sera evacue dans le centre de tri agree le plus proche.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le poste electrique n'utilisera pas d'eau en phase d'exploitation ni de ressources naturelles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Terre agricole en monoculture intensive, avec enjeux faibles au niveau de la faune et de la flore. Pas d'impact significatifs sur la biodiversite. Des mesures d'evitement et de reduction d'impact sont mises en oeuvre. Voir etude ecologique en annexe 10
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	projet se situe a plus de 6 km du site Natura 2000 le moins eloigne, il n'y aura donc pas d'impact significatif.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet entraine la consommation d'habitat d'une superficie totale de 3 506 m² dont la quasi-totalite concerne une culture cerealiere.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Au niveau de la commune : Risque de rupture du barrage de Monampteuil Au niveau du site du projet : Canalisation de TMD : pas de risque connu Pollution des sols : pas de risque connu
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Au niveau du site du projet : Risque sismique : faible Retrait et gonflement des argiles : faible Radon : faible Inondation : existant Mouvements de terrain : pas de risque connu
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire. Le poste electrique est source de rayonnement magnetique tres largement inferieur a la valeur reglementaire de l'Arrete Technique du 17 mai 2011 qui prevoit une limite de 100
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase travaux, la chemin d'acces au poste electrique, le chemin du Vailly, et la RD 1 seront empruntes par les engins ou vehicules necessaires au chantier. En phase d'exploitation, le poste ne comporte pas de presence humaine permanente. Des visites de controle et d'entretien periodiques ont lieu plusieurs fois par an avec des vehicules legers.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En phase travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins de chantier. En phase exploitation, la contribution sonore du projet sera inferieure au bruit de fond releve sur site et ne viendra pas denaturer le
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Concernant la phase travaux, le chantier sera en activite uniquement durant la journee, aucune pollution lumineuse n'est donc a prevoir. Pour des raisons de securite, lors de la phase exploitation, un eclairage manuel sera mis en
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les eaux pluviales de ruissellement du projet s'ecouleront vers un fosse d'infiltration.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales de ruissellement du projet s'ecouleront vers un fosse d'infiltration.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	En cas d'avarie de transformateur, une fosse deportee permettra de recolter l'huile, qui sera pompee et acheminee vers une filiere de traitement agreee.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archeologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le futur poste electrique sera implante sur une parcelle agricole en culture intensive. Le projet engendrera une reduction de la SAU de 3 356 m² , ce qui n'est pas significatif au regard de la superficie agricole existante dans le secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquete publique ou ont fait l'objet d'une etude d'impact et d'un avis de l'autorite environnementale publie. NB = Ne sont plus consideres comme "projets" ceux qui sont abandonnes par leur maitre d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont realises. Le perimetre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est etendu sur les communes limitrophes de : Crecy-au-Mont, Jumencourt, Landricourt, Vauxaillon, Neuville-sur-Margival et Juvigny. Sur ces communes, aucun projet de nature a avoir des effets cumules avec le present projet n'est recense.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'existe pas a ce jour d'evaluations des incidences realisees dans le cadre d'une autre legislation applicable au projet. Un diagnostic ecologique a ete realise et se trouve en annexe 10.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sur l'aspect biodiversite : compte tenu des enjeux, l'impact sera faible sur l'aspect floristique, et pourrait etre de nul a assez fort sur l'aspect faunistique, notamment en phase chantier. C'est pourquoi des mesures d'evitement et de reduction sont mises en place, qui permettront des impacts residuels non significatifs : voir resume non technique de l'etude faune flore en annexe 10 et descriptif des mesures page 167 (protection des elements sensibles et des zones a enjeux, prevention des risques de pollution en phase chantier, limitation des nuisances sur la faune en phase chantier, reconstruction des habitats detruits au droit des emprises temporaires, restriction de la periode de travaux, accompagnement ecologique du chantier, prevention des risques lors de la maintenance, restriction des periodes d'entretien). Sur l'aspect paysager : peu d'impact du projet car poste situe en retrait et eloigne des zones baties. Sur l'aspect gestion de l'eau : le projet n'aura pas d'impact significatif sur les ecoulements car les eaux pluviales pouvant ruisseler sur la plate-forme seront dirigees vers une fosse d'infiltration. Sur l'aspect securite des personnes : le poste sera clos par une cloture de 2,60 metres de haut.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

e projet de creation du poste n'a pas d'impacts significatifs sur les differentes composantes de l'environnement et de la sante humaine, notamment avec les mesures mises en place. L'evaluation environnementale n'en semble ainsi pas necessaire, et ne pas en realiser permettra de faciliter l'implantation de ce projet contribuant au developpement des energie renouvelables.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom BABOK

Prénom Julien

Qualité du signataire Chef de projet

À Paris

Fait le 24-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)